

# Baisse des charges, quelques chiffres clés ...

La lecture des arrêtes de comptes que fourni le syndic est une très utile pour essayer de trouver les économies possibles sur les charges de copropriétés.

Voici quelques exemples de poste de charges que vous pouvez facilement contrôler.

- Ascenseur : si le montant annuel dépasse les 2000 euros par cabine et que votre immeuble à moins de 10 étages vous pouvez trouver moins cher ou renégociez le contrat.
- Porte de garage : Sauf cas particulier le montant annuel du contrat ne doit pas dépasser 800 euros pour une porte de garage basculante classique, si vous payez plus faite jouer la concurrence.
- Le prix du m<sup>3</sup> d'eau chaude sanitaire ne doit pas dépasser 10 euro, si c'est votre cas tant mieux. Mais sachez qu'il y a des copropriétés qui payent jusqu'a 18 euro le M<sup>3</sup> ! demandez à votre syndic des explications si vous payez plus de 10 euros.

D'autres postes de charges peuvent être analysé mais demande [une réelle expertise](#).